



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 AVRIL 2021

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un et le sept avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle Força Real, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA et Sylvie et M. TORRENT Xavier.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Patricia GHYS.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

008/2021 - OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique paritaire.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 8 décembre 2020,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- 2 postes d'Adjoint administratif à temps plein ;
- 1 poste de Technicien principal de 2^{ème} classe à temps plein ;
- 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps plein ;

- 1 poste d'Adjoint technique à 28/35^{ème}.

Il est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs comme suit à compter du 7 avril 2021 :

GRADES/EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS		
		BUDGETAIRE	POURVU TEMPS COMPLET	POUVU TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché Territorial	A	1	1	1
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	0	3
Adjoint Administratif	C	1	0	1 à 20/35 ^{ème}
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	0	0	0
Agent de maîtrise	C	2	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	0	0	0
Adjoint technique	C	8	8	1 à 25/35 ^{ème}
FILIERE SOCIALE				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C	2	1	1 à 28/35 ^{ème}
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1 à 18/35 ^{ème}

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

DECIDE :

- ⚡ **D'ACCEPTER** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- ⚡ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Maire
M. René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20210407-0082021-DE
Date de télétransmission : 12/04/2021
Date de réception préfecture : 12/04/2021